L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1847.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 15 NOVEMBRE.

☞ La longueur des nouvelles d'Europe nous force à suspendre pour aujourd'hui le feuilleton et la suite des "Lettres sur Raspail." Nous avons encore entre les mains deux de ces lettres qui nous ont été remises en même temps que la première, et nous nous empresserons d'en achever la publication.

Théatre d'Orléans.—Grace à l'arrivée du *Pescatore*, la compagnie du théâtre d'Orléans se trouve presque au complet, et elle ne tardera pas à ouvrir la saison. On annonce pour jeudi la première représentation de la *Dame Blanche*.

ELECTIONS.

Le *Courrier* affirme que la paroisse Claiborne a élu deux démocrates à la chambre; c'est fort possible, et nous sommes disposés à croire que cela est. Toutefois disons qu'aucun retour positif n'est venu de cette paroisse. Notre confrère ajoute que Caddo a élu un démocrate; c'est encore une simple supposition; car le vote de Caddo n'a point été reçu en ville. On ne sait rien non plus sur le résultat du District sénatorial de Catahoula, attendu que la paroisse Franklin, qui doit décider de ce résultat, n'a point fait encore connaître son vote. Le *Courrier* prétend aussi que la délégation de Sabine est partagée; cependant il est bon de remarquer que le *Republican* d'Alexandria, excellente autorité locale, affirme que deux whigs ont été élus à la Chambre, et que Waddill a obtenu 10 voix de majorité. Pour réclamer la majorité dans la Législature, notre confrère ne ferait pas mal d'attendre des retours tout-à-fait positifs.

Quant à nous, nous sommes disposés à en agir ainsi; seulement nous indiquerons les chances de succès que notre parti peut avoir. D'abord le gain de deux Représentans whigs dans Natchitoches se trouve confirmé; et si le *Republican* d'Alexandria disait vrai, nous nous trouverions avoir à enregistrer un autre gain double. On ne se trompe guères à son désavantage, et comme le *Republican* est dans les rangs de nos adversaires, nous sommes très portés à accepter son affirmation. Dans ce cas, les whigs compteraient à la Chambre 43 membres. Cinq paroisses, Caddo, Vermillon, Franklin, Morehouse et Union, qui ont envoyé l'an dernier des whigs, pourraient bien en faire autant cette année. Hatons-nous toutefois de déclarer que deux d'entr'elles, Caddo et Franklin, sont fort douteuses et que nous pourrions bien les perdre; mais d'un autre côté, Bossier pourrait bien nous favoriser; et l'on ne désespère pas tout-à-fait du sénateur de Catahoula, ni de celui de Ouachita. Mais en supposant même que ces dernières espérances ne se réalisent sur aucun point, et que nous ne conservions la prépondérance que dans Vermillon, Morehouse et Union, nous arriverions encore à 51 Représentans, c'est-à-dire à une majorité de 4 voix dans la Chambre. Ce qui créerait une égalité des deux partis en scrutin réuni. Il n'y aurait d'ailleurs rien d'impossible que nous eussions mieux.

Le général Taylor.—On lit dans l'*Union* de Washington: "Nous apprenons que le général Taylor qui, depuis plus de deux ans et demi, a quitté sa famille et ses affaires, et qui, depuis lors, a été constamment absorbé par les devoirs les plus graves et les plus difficiles, a demandé un congé de six mois pour revenir aux Etats-Unis. C'est hier que l'adjudant-général a reçu la lettre qui fait cette demande. Dans sa lettre, le général fait observer que, d'après le caractère que prend la guerre, sa présence ne doit pas être indispensable. Il compte, au commencement d'octobre, se transporter à Matamoros où il attendra la réponse du gouvernement. Il désire pouvoir se trouver à la Nouvelle-Orléans vers le 1er décembre. Nous apprenons qu'on congé lui sera accordé, selon ses désirs, et nous sommes certains que, si les circonstances le réclamaient, il s'empresserait de voler vers le Rio Grande pour reprendre sa place à la tête de sa vaillante armée.

Vera-Cruz.—Le navire *Souter*, capitaine Coffin, est arrivé samedi de Vera-Cruz; il avait quitté ce port le 7 du courant.

Le *Genius of Liberty* fournit cette fois très peu de nouvelles. On y trouve cependant quelques renseignements, transmis par une lettre de Chihuahua portant la date du 27 septembre. "D'après les avis du Nouveau Mexique, dit cette lettre, 400 américains, moitié colons, moitié soldats, se rendent à Chihuahua, et comptent y entrer soit de bon accord, soit par force. Nous ne sommes plus aussi disposés à les recevoir que par le passé; et fussent-ils un millier, ils auront de la peine à entrer chez nous."

Il s'est formé à Mexico un club militaire qui porte le nom "d'Aztec club," et qui a pour président le général Quitman.

Le gouverneur de Tamaulipas se plaint hautement des excès commis par les Mexicains sous prétexte de faire la guerre de guerillas. Il invoque le concours des gouverneurs des Etats de l'Est et l'aide de la garde nationale pour mettre un terme aux dévastations des brigands.

Texas.—Le vapeur *Palmetto* nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 11 courant. L'élection du gouverneur a eu lieu, mais la multiplicité des candidats fait qu'on ne connait pas encore le résultat; toutefois les deux compétiteurs qui paraissent avoir le mieux réussi sont MM. Wood et Miller. La lutte d'ailleurs n'a eu aucun caractère politique. Le vapeur *Beaufort District*, allant à Vera Cruz avec de la cavalerie de Géorgie, et des provisions, s'est perdu au moment où il essayait d'entrer dans la Passe-Cavallo pour y prendre du combustible. Aux dernières dates, il se trouvait coulé sur le rivage de l'île Joseph. Quarante chevaux avaient été noyés.

L'état sanitaire de Galveston allait s'améliorant chaque jour.

Col. Frémont.—La 4e séance du procès du colonel Fremont s'est passée en explication sur un point particulier qui intéresse assez peu nos lecteurs.

Michigan.—Une dépêche télégraphique annonce que cet état a donné une forte majorité aux démocrates.

Havane.—Le brick *Titi* nous a apporté nos journaux de la Havane jusqu'au 7 courant, inclus:

Le vapeur anglais *Forth* est arrivé de Véra-Cruz le 6 courant avec $115,000 en espèce. Le même jour, le vapeur *Severn* arrivait de Kingston, amenant comme passager le général D. P. A. Herran, ex président de la Nouvelle-Grenade, et actuellement ministre de cette République auprès du gouvernement des Etats-Unis.

Un effrayable ouragan a ravagé l'île de Tabasco dans la nuit du 11 octobre: le tiers au moins de la récolte est perdu. On a à regretter plusieurs victimes.

Nous recevons par cette même voie quelques renseignements sur le Chili. Le congrès de cette république s'est ajourné vers la fin de septembre.

(DE NOTRE EXTRA DE SAMEDI)

ARRIVEE DU CALEDONIA.

Le vapeur anglais *Caledonia* est entré à Boston le 5 courant, vers cinq heures du soir, et on doit à cet arrivage des nouvelles qui sont arrivées en ville par voie télégraphique. Le *Commercial Times* en a publié ce matin le sommaire, et nous nous empressons de le reproduire pour nos lecteurs.

Les avis d'Angleterre sont désastreux, et l'impression qu'ils doivent causer ici sera d'autant plus forte que les renseignements venus par le *Philadelphia*, avaient fait espérer une amélioration dans la situation. Loin de-là, la crise augmente encore, et elle semble ébranler jusque dans ses fondements le système commercial et financier de l'Angleterre. Des établissements que l'on croyait inébranlables, ont croulé: et l'on ne sait où le mal s'arrêta. Les plus importants des sinistres, mentionnés cette fois, sont ceux de la *Banque Royale de Liverpool* et du *Banking Company* de la même ville.

On comprend quelle sensation a dû causer la suspension de ces deux grands établissements. Il ne faut pas toutefois les confondre avec la *Banque de Liverpool*, qui est la plus forte institution financière de la ville et sur la solidité de laquelle on paraissait n'éprouver aucune crainte.

Voici d'ailleurs le sommaire télégraphique qui donne l'aperçu complet des nouvelles.

La dépêche télégraphique, ci-après relatée est adressée à MM. H. C. Cammack & Co, de notre ville, par leurs correspondans à Liverpool. Elle donne en quelques lignes, écrites au moment même du départ du *Caledonia*, la substance de nouvelles désastreuses.

Boston, 6 novembre 1847.

"La panique continue. Les consolidés sont tombés à 80 1/8. La Banque Royale de Liverpool et la Liverpool Banking Company ont manqué. Deux autres institutions remboursent en ce moment leurs obligations en espèce. Coton New-Orléans, middling, 4 3/4 d; farine aigre, 19 schs.; maïs, de 23 à 31 schs."

Liverpool, 19 novembre.

Midi.—La disette d'argent qui commençait déjà aux dernières nouvelles n'a fait qu'augmenter depuis; d'autres faillites considérables ont eu lieu. Le commerce tout entier de la Grande-Bretagne s'en ressent aujourd'hui.

Il est actuellement si difficile de se procurer de l'argent ou de recevoir des remises qu'il existe à peine une maison sur laquelle ne plane aucun soupçon, quelle que soit son élévation. Depuis le départ du dernier steamer nous comptons cinquante cinq maisons qui ont suspendu leurs paiemens.

Le 18 octobre, ce fut le tour de la Banque Royale; ses bureaux furent fermés. Les journaux de Londres du 18 donnent à entendre que l'argent pourrait devenir plus aisé, par le fait qu'un moment très fort sur les consolidés, commencé de 81 à 81 1/8, avait été terminé à 80 3/8 schs.

Les transferts du 19 octobre, pour liquidation, se sont faits de 81 7/8 à 81 1/8. Les consolidés sont fermés de 81 1/8 à 81 1/4. Les Bons de l'Echiquier ont été faits de 15 à 30 sch. d'escompte. Actions de Banque, de 182 à 183.

Coton.—New-Orleans ordinary à middling, 4 1/2 à 5 1/4; good à middling fair, 5 1/2 à 6 3/4 d, good à fine, 7 à 8 d. Alabama et Tennessee, ordinary à middling, 4 1/2 à 4 3/4; good à fair, 5 1/4 d. Mobile, ordinary à middling, 4 1/2 à 5 1/8; fair à good fair, 4 3/4 à 6 d; good à fine, 6 1/8 à 6 3/4. Sea-Island, de 9 à 18 d, prix extrême; taché, 5 à 8 1/2.

Le marché au coton se ressent des vicissitudes du commerce en général. Il y a dépression marquée depuis les dernières nouvelles. La quantité de coton jetée sur le marché excède de beaucoup la demande; les détenteurs se soumettent, à de forts sacrifices et vendent au-dessous du cours pour faire de l'argent. Les ventes de la semaine terminée le 15 octobre ont été de 21,700 balles dont 3000 à la spéculation et 1,200 à l'exportation. Le 16, il s'est vendu environ 2,000 balles; le lundi 18, les ventes n'ont été que de 1,200 balles, en baisse.

Dans la filature, les affaires ont pris une tournure très défavorable; chaque semaine ajoute au nombre des manufactures qui ne travaillent que quelques heures par jour, ou qui suspendent entièrement leurs opérations.

Grains.—Farine du Canal de l'Ouest, de 25 à 27 sch. le baril; de Richmond et Alexandrie, 25 à 26 sch., de Philadelphie et Baltimore, 25 à 26 sch.; de New Orleans et Ohio, 22 à 24 sch. Etats-Unis et Canada, 20 à 21 sch.

Blé, des Etats-Unis, blanc et mêlé, les 70 livres, de 7 à 8 sch.; rouge, 6 à 7 sch. 6 d. Avoine, les 45 livres, de 2 sch. 3 d. à 2 sch. 8 d.

Maïs, les 480 livres, de 30 à 33 sch; Farine le maïs, de 14 à 15 sch. le baril. Orge, les 66 livres, de 3 à 4 sch.

Le marché aux Céréales éprouve les effets de la disette d'argent, et y a baisse générale, surtout dans les qualités inférieures de produits. Le maïs a baissé de 2 à 3 sch. le *quarter*; la farine de maïs et peu demandée.

Il faut encore remarquer que les cours ci-dessus donnent le maximum des prix, tandis que ces ventes qui se font par besoin d'argent restent beaucoup au-dessous de nos chiffres.

Le 18 octobre, à Londres, le bled étranger était très abondant sur le marché; mais il y avait peu de demande. Le bled américain a baissé de 2 sch. à 2 sch. 3 d. le *quarter*, sans que cela amenât des ventes plus considérables.

Liverpool, 19 octobre, 2 heures.

Les marchés sont tous en baisse. Le dernier prix de la farine est de 26 sch. le baril; du maïs, 30 sch. On annonce en ce moment la fermeture de la Liverpool Banking Co; son passif n'est pas très lourd. Le marché au coton est inerte, il ne se fait rien.

Le parlement a été prorogé jusqu'au 11 décembre. On pense qu'alors l'ouverture sera de nouveau remise jusqu'en janvier.

Le 15 octobre, le vapeur *Britannia* est entré à Liverpool, après un passage de 14 jours de Boston.

Le Lord Maire de Londres a donné un grand dîner au duc de Cambridge. Le ministère américain et trois princes polonais étaient invités. La santé de M. Bancroft ayant été proposée, il y répondit par une allocution qui fut accueillie avec un grand enthousiasme.

Les troupes de l'Autriche vont évacuer Ferrare, et le Pape pourra poursuivre en toute sécurité ses projets de réforme civile et administrative.

En Suisse, la guerre civile est toujours imminente. Dans les Deux Siciles, des désordres très graves ont eu lieu.

En Espagne, Salamanca a été soudainement déplacé du nouveau ministère, et le général Narvaez l'a remplacé. L'influence française est de nouveau la dominante.

En Irlande, la perspective se rembrunit de nouveau. La famine a reparu et la Reine a lancé une circulaire, recommandant une quête générale dans le personnel de l'église.

Le 4 octobre, l'Association du Rappel eut une séance à Dublin. Les deux O'Connell, membres du parlement anglais, s'y trouvaient. M. Scully, représentant du comté de Tipperary, dans une allocution, déclara que déjà la famine avait reparu dans Tipperary, un des plus riches comtés du pays. Le seul moyen qu'il put proposer, c'était une taxe sur les absentis; elle produirait près de six millions sterling; il faudrait y ajouter une déduction sur la dîme et se passer des troupes qui affament le pays. Enfin, il recommanderait aussi de garder les grains, qu'il croyait du devoir du gouvernement d'acheter, ce qui épargnerait une double dépense, le fret à Liverpool et retour en Irlande, en même temps que le profit énorme prévu au négociant anglais sous forme de commission.

Choléra.—D'après des lettres de Lemberg, Gallicie, portant la date du 26 septembre, il paraît que le choléra a fait son apparition à Jassy, en Moldavie et qu'un cordon sanitaire va être établi le long de la frontière d'Autriche. Un journal prétend que ce n'est point à Jassy, mais à Kiesa que le fléau a fait son apparition. Il se serait aussi montré à Moscou. Des lettres particulières de St-Petersburg, sous la date du 24 septembre, disent que le choléra continue à s'avancer et qu'il suit à peu-près la même route qu'en 1831. Il a déjà paru à Toula qui n'est guères qu'à 40 milles à l'Est de Moscou. L'intensité du mal diffère suivant les localités; comme par le passé il attaque principalement les classes pauvres, mais avant tout les individus adonnés à la boisson. Des lettres de la Russie méridionale ajoutent que le choléra fait de nombreuses victimes et que des villages tout entiers ont été dépeuplés.

Le sommaire des nouvelles du *Philadelphia* que nous avons publié dans notre feuille de samedi, et l'*extra* du même jour que nous reproduisons plus haut, donnent un aperçu général des événements qui ont marqué en Europe la première moitié d'octobre. Les journaux anglais et français que nous avons entre les mains nous permettent de compléter certain s parties du tableau.

Le fait qui domine tous les autres et qui se dessine assez vigoureusement déjà dans l'extra qui précède, c'est l'épouvantable crise financière à laquelle l'Angleterre est en proie, crise dont nul n'a pu prévoir le terme, crise dont nul n'a pu calculer les conséquences. Elle épouvante ceux qu'elle ne paralyse pas. Il suffit d'ailleurs de parcourir la liste des faillites que nous donnons dans notre partie anglaise pour comprendre combien le mal est profond, combien est terrible l'ébranlement qu'éprouve le commerce de la Grande Bretagne. Ce ne sont pas seulement les spéculateurs qui succombent; les financiers et même les manufacturiers sont obligés de suspendre leurs paiements, et les désastres ont ainsi du retentissement dans toutes les classes de la population. Jamais peut-être l'Angleterre n'a été soumise à une si rude épreuve, et cependant d'autres dangers continuent encore à la menacer: l'Irlande aura cet hyver, malgré les importations de céréales, plus affamée encore que l'an dernier. D'où pourront cette fois lui venir les secours?

Pendant que l'Angleterre se débat ainsi au milieu des difficultés intérieures de tout genre, elle est loin d'être heureuse à l'extérieur: elle perd de nouveau en Espagne le peu d'ascendance qu'elle semblait prête à y recouvrer; Narvaez rentre aux affaires et l'influence française triomphe à Madrid, malgré toute l'habileté, toute la rouerie diplomatique de M. Bulwer. Le gouvernement français aura le droit de se féliciter d'un pareil succès, s'il sait le rendre durable.

La France n'est pas tout-à-fait à l'abri du contre-coup de la crise anglaise; mais ce contre-coup n'a pas encore produit grand mal; il n'agit guères que sur les cours de la Bourse: mais le commerce et l'industrie ne souffrent pas. Les spéculations sur les céréales n'ont pas été aussi [illegible] que pour [illegible] dans les grandes maisons, la baisse s'opère tranquillement sur presque tous les marchés. C'est quelque chose assurément.

Les affaires d'Italie occupent toujours vivement l'attention publique; et l'évacuation de la ville de Ferrare par les troupes Autrichiennes a causé une satisfaction général. "La retraite des Autrichiens, dit un journal, est désormais un fait certain. La ville de Ferrare a été évacuée par les troupes de l'empire. Les postes ont été remis à la garde civique, qui a repris partout son service. Si nous en croyons notre correspondant, le cabinet de Vienne ne se serait déterminé sur ce point aux pressantes réclamations de la cour de Rome qu'après avoir acquis la certitude que le Saint-Père, dans le cas où les moyens temporels seraient insuffisans, aurait recours à ses armes spirituelles."

Le mouvement qui règne en Suisse devient aussi de jour en jour plus grave; et d'un instant à l'autre les hostilités vont y éclater. Sur ce pays aussi bien que sur les autres, on trouvera sous les rubriques spéciales d'intéressants renseignements.

ANGLETERRE.

Banque d'Angleterre.—D'après le compte-rendu du 2 octobre dernier, l'encaisse de la banque d'Angleterre, qui était, le 2 janvier de cette année, de 14,900,000 livres sterling, a descendu graduellement jusqu'à 8,565,307 livres sterling pour la semaine finissant le 2 octobre.

Avec ces 8,565,307 livres sterlings, la banque d'Angleterre doit faire face à un passif de 36,868,102 livres sterling, ce qui établit une proportion de 23 23 0/0 du passif exigible. D'après le dernier compte-rendu trimestriel de la banque de France son encaisse représentait 43 p. 100 de son passif.

Le 2 janvier 1847, le rapport entre l'actif et le passif de la banque d'Angleterre était de 38 40 p. 100. Ce rapport a baissé successivement à 28 fr., 27 fr. 50 c., 26 fr. 73 c., 26 fr. 37 c., 25 fr. 30 c., 25 fr. 54 c., et enfin, le 2 octobre, à 23 fr. 23 c.

—On lit dans le *Morning Chronicle* du 11 octobre:

"La diminution sur les recettes de l'année est de 1 million 42,263 liv. sterl., et sur les recettes du trimestre de 1 million 537,230 liv. sterl., comparativement à l'an dernier. Près de 1 million du déficit de l'année s'explique par cette circonstance qu'il n'y a plus à recevoir d'argent de la Chine; qu'une forte somme figure pour remboursement d'avances, et qu'il y a diminution dans l'accise et d'autres branches de recettes diverses. Les douanes, dans le dernier trimestre ont beaucoup diminué par suite de la libre importation des grains, et l'accise, par suite de cherté de l'orge."

Londres, 13 octobre.—Parmi les nouvelles faillites annoncées, on compte celle de M. William Nesh, negociant de Manchester, pour 60 à 70,000 liv. sterl.; celle M. White, de Waterford, pour 40 à 50,000 liv. sterling.

La marche de la prospérité du revenu public s'est arrêtée, et pour la première fois depuis six ans les commissaires pour la rédaction de la dette nationale ont été obligés d'annoncer qu'aucune somme ne pouvait être, d'après le revenu trimestriel, appliquée à l'amortissement.

Londres, 14 octobre.—A la Bourse d'hier, il y a eu une baisse considérable:

L'état du revenu, la nouvelle d'une autre énorme faillite, et la prévision que la Banque allait encore élever son escompte, étaient les causes alléguées; mais il est probable que la nécessité de clore les spéculations dernièrement faites pour amener une hausse, et les ventes nombreuses faites pour le repaiement des avances de la Banque, y ont surtout contribué.

La grande faillite, qui a alarmé la place est celle de MM. Barclay frères et Co. Le passif est évalué à 450,000 liv. st. La cause principale est, comme pour la maison Reid-Irving, des engagements considérables pour l'île Maurice qui ont absorbé beaucoup d'argent. Le chef de la maison est un des membres de la Chambre des Communes pour Sunderland. Les Barclay sont parents éloignés des banquiers du même nom, et aussi des célèbres brasseurs de Londres.

—Aux faillites déjà mentionnées ci-dessus, il faut ajouter, parmi celles qui ont eu lieu dans les quatre jours qui ont précédé le départ du Caledonia: Phillips et fils, qui faisaient des affaires avec l'Inde, et dont on évalue le passif à £70,000, tandis que leur actif s'élève à £125,000,—J. & W. Morlay, entrepositeurs à Londres, dont la suspension a fait surtout sentir à Liverpool;—Fréd Barnes & Co, quincailliers en gros, qui avaient deux autres maisons, l'une à Birmingham, l'autre à Sheffield, &c.

FRANCE.

Emprunt.—Depuis l'époque où M. Dumon a obtenu des Chambres l'autorisation de contracter un emprunt de trois cent cinquante millions de francs, les conjectures les plus opposées ont été émises dans la presse sur l'époque et la forme de cet emprunt. Enfin, après bien des indécisions, le ministre des finances a pris un parti, ainsi qu'on le verra par le paragraphe suivant:

Paris, 10 octobre.—Le *Moniteur*, qui paraît ce matin, fera enfin cesser toutes les incertitudes qui existaient dans le public au sujet de l'emprunt. Il contient une ordonnance royale, datée d'hier, 9 octobre, et qui est ainsi conçue:

"Art. 1er.—Notre ministre secrétaire d'état des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, de la somme des rentes 3 p. 0/0 nécessaires pour produire un capital de 250 millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du 22 décembre 1847. La vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des finances.

"Art. 2.—Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article unique de la loi précitée du 8 août 1847 (loi relative à un emprunt de 350 millions), la dotation de la caisse d'amortissement sera accrue, à partir du 1er janvier 1848, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'article ler ci-dessus.

Nous trouvons ensuite dans la partie non officielle du *Moniteur*, la note que voici:

"La loi du 8 août 1847 autorise un emprunt de 350 millions pour les dépenses des travaux publics extraordinaires. Les ressources dont dispose le trésor public permettent de n'user de cette autorisation que jusqu'à concurrence de 250 millions, et d'employer les 100 millions restans à réduire, quand il y aura lieu, et en vertu de mesures qui seraient proposées aux chambres, la portion de la dette flottante provenant des versements des caisses d'épargne."

A la suite de cette note, se trouve un avis de M. le ministre des finances qui annonce que l'emprunt sera adjugé le mercredi 10 novembre 1847, à midi précis, au ministère des finances, en un seul lot et au plus offrant.

Le paiement de 250 millions sera effectué aux époques et dans les proportions ci-après, savoir: 13,000,000 francs le 24 novembre 1847; 12 millions cinq cent mille fr. le 22 décembre de la même année; 5,000,000 le 7 janvier 1848, et 10 millions chaque mois à partir du 7 février jusqu'au 7 novembre 1849.

Les versements ainsi échelonnés rendront très facile, nous le pensons, l'adjudication de l'emprunt. On ne pense pas, toutefois, qu'il y ait concurrence pour cette adjudication, M. de Rothschild étant considéré comme le seul homme qui puisse, dans les circonstances où nous nous trouvons, assumer sur lui la responsabilité d'une semblable opération.

—On assure que la présence à Paris de M. Baring n'est pas étrangère à la négociation de l'emprunt. Le célèbre banquier anglais a présenté à M. Dumon que l'emprunt qui pèse sans cesse sur la place de Paris augmentait en même temps les embarras des financeurs contre les places de l'Europe.

On assure, ce matin, que les conditions du nouvel emprunt sont déjà convenues entre le ministre et les banquiers qui consentent à devenir adjudicataires. Ceux-ci ont consenti à se charger de 150 millions seulement, et il serait convenu que les 100 millions restants seront pris sur la caisse des dépôts et consignations.

14 octobre.—Le *Moniteur* a publié hier deux ordonnances royales qui ouvrent à M. le ministre des affaires étrangères des crédits supplémentaires pour une somme de 855,000 fr. Ces crédits sont destinés à payer des frais de voyage, de courriers et de missions extraordinaires. Ce sont les affaires d'Espagne qui ont, dit-on, motivé la plupart de ces dépenses; c'est-à-dire qu'il aura fallu dépenser tout cet argent pour savoir quelle était l'influence qui dominait dans l'alcove d'Isabelle. O sagesse politique!

—Tous les journaux indépendants sont unanimes à blâmer les crédits supplémentaires que M. le ministre des affaires étrangères vient de se faire adjuger par ordonnance royale. Voici ce que, pour son compte, la *Presse* en dit: "La France regorgerait d'argent, M. Dumon serait assuré de conclure son emprunt au-dessus du chiffre du dernier emprunt contracté par M. Lacave-Laplagne (86 fr. 75) que le ministère des affaires étrangères ne se montrerait pas plus prodigue de crédits supplémentaires pour frais de voyages, de courrier et de mission extraordinaire."

15 octobre.—Le bruit s'accrédite que la banque de France s'intéresse dans l'emprunt qui doit être adjugé le 10 novembre prochain, pour une somme de 50 millions de francs. Elle remplacerait ainsi les traites qu'elle a vendues à l'empereur Nicolas. On ajoute que la banque pourrait d'autant plus facilement faire cette opération, qu'elle ferait les deux premiers versements de l'emprunt 25 millions au moyen de l'émission de pareille somme en billets de 200 fr., qui paraît devoir coïncider avec l'adjudication annoncée pour le mois prochain:

Voici comment la *Presse* du 11 octobre s'exprime en annonçant l'emprunt:

Il est hors de doute que l'emprunt se fera dans de mauvaises conditions pour le trésor, surtout si on compare le résultat probable à celui qu'a été fixé, il y a quelque temps, par M. Lacave-Laplagne. S'il en est ainsi, c'est que le ministère a bien voulu. Condamné par la situation de nos finances à ne point retarder cette opération au-delà d'un certain terme que tout le monde connaît, il s'est laissé acculer à la dernière extrémité, il s'est, comme à plaisir, ôté toute faculté de choisir le moment et les gens. Il a attendu que le temps lui manquât, [illegible] de décider. Il n'a pas prévu ce que les hommes les moins versés dans les affaires prévoyaient certainement; [illegible] tout haut: les conséquences de la crise anglaise! Ce que coûtera à l'Etat cette longue imprévoyance, il sera facile de le chiffrer le jour où l'adjudication de l'emprunt sera consommée. Mais aujourd'hui, en raisonnant sur les probabilités, nous pourrions en mettre un aperçu sous les yeux de nos lecteurs. Mais nous préférons les faits aux inductions purement hypothétiques. Nous attendrons donc le résultat de l'adjudication du 10 novembre.

Ministère.—Les bruits de remaniement dans le cabinet occupent incessamment la presse. Tantôt c'est M. Dumon que l'on met à la retraite, tantôt c'est M. Cunin Gridaine. Mais de ce côté, il ne paraît y avoir rien de fondé: car M. Dumon propose l'emprunt de 350 millions et M. Cunin Gridaine déclare formellement qu'il ne quitte pas son poste.

"Moi sortir du ministère! disait-il le 9 à un député, et pourquoi donc, s'il vous plait? Ce serait reconnaître que tous les reproches qu'on m'ont été adressés depuis un an étaient fondés, et, Dieu merci, je n'ai rien à me reprocher. Ma santé s'est améliorée, et je pourrai me présenter à la discussion de l'année dernière, un projet de loi de douanes, qui sera discuté dans le cours de la session prochaine. Je tiens à défendre mon œuvre, et je ne pense pas que, ni le roi, ni mes collègues songent à m'en retirer les moyens. Le cabinet se représentera tel qu'il est devant les chambres; il a confiance que la majorité qui la soutenu l'année dernière le soutiendra encore cette année, et qu'elle se montrera d'autant plus dévouée, d'autant plus fidèle, d'autant plus unie qu'on fait de plus grands efforts pour ébranler sa politique et la renverser. A la session dernière, quelques conservateurs hésitaient encore à se donner à nous; après tout ce qui se passe dans les banquets réformistes, nous pensons qu'ils n'hésiteront plus. L'opposition veut que la majorité se révèle, vous pouvez être certain qu'elle se révèlera."

Depuis l'attitude du ministre des finances et de celui du commerce, les faiseurs de nouvelles ont tourné leurs regards sur un autre point, et aux dernières dates c'était le membre du cabinet le plus important après M. Guizot, c'était M. Duchatel, auquel ils administraient à l'avance son congé:

Le bruit s'est répandu depuis quelques jours que M. Duchâtel est prêt à se retirer. M. le ministre de l'intérieur aurait fait part lui-même de cette résolution à quelques-uns des préfets qui pullulent en ce moment à Paris. M. Duchâtel déclarerait d'ailleurs tout spontanément que sa retraite n'a aucun prétexte politique, et que le seul besoin de repos, après une carrière si longue et si laborieuse, le force à se séparer de ses collègues. C'est même afin de ne laisser aucune équivoque à la malveillance, qu'il aurait attendu la nomination de M. Guizot à la présidence. On avait dit, en effet, dans le temps, que M. Duchâtel remettrait plutôt son portefeuille que de souffrir que son collègue de l'étranger siégeât au-dessus de lui dans le conseil du roi. (*Patrie.*)

FAITS DIVERS.

Il paraît que le ministère, en nommant M. Soult maréchal général de France, comme Lesdiguières, Turenne, Villars et Maurice de Saxe, a prétendu rentrer dans la légalité, et réduire le nombre des maréchaux à six, savoir: MM. Molitor, Gérard, Sebastiani, Bugeaud, Reille et Dode. A la prochaine session, il dira que M. le duc de Raguse ne compte pas comme maréchal, parce qu'il ne figure pas au budget, et qu'il vit à l'étranger; que le *maréchal général* ne fait point partie des maréchaux simples, et que c'est une dignité toute particulière et toute nouvelle. Alors, dirons-nous, dans quelle loi avez-vous vu institué le maréchalat général?

On prétendique le maréchal général veut un traitement particulier, qu'on demandera aux chambres. Cela est logique. Si l'on tient à ce qu'il ne soit pas assimilé aux simples maréchaux, il faut qu'on lui donne un traitement distinct, qu'il ajoutera à ses huit ou neuf cent mille francs de revenus.

—M. le maréchal Soult a été indisposé pendant un ou deux jours, mais il est maintenant rétabli et a repris ses promenades habituelles. Ces dernières nouvelles sont à la date du 11.

—On assure qu'une ordonnance paraîtra dans quelques jours pour conférer à M. le maréchal Soult le titre de prince. Il s'appellera désormais prince de Dalmatie, au lieu de duc de Dalmatie.

—Nous apprenons de bonne source, dit l'*Union Monarchique*, qu'à différentes reprises, et encore récemment, la pairie a été offerte à M. le duc d'Isly, qui a décliné assez rudement cet honneur, se réservant pour la prochaine session toute son indépendance. M. Thiers s'est beaucoup rapproché du duc d'Isly, qui a hautement désapprouvé la nomination du duc d'Aumale au poste de gouverneur général de l'Algérie.

—Les manifestations réformistes ont déjà produit cet excellent résultat qu'elles ont force certains députés, qui voulaient y rester complètement étrangers, à y prendre part. On avait remarqué, au banquet du Château-Rouge, l'absence de M. Vivien, celle de M. Jules de Lasteyrie, et de quelques autres députés de l'opposition, qui ne voulaient pas, disait-on, s'engager dans la voie où M. Odilon Barrot en que [illegible] étaient entrés. Eh bien! depuis le banquet du Château-Rouge, nous avons vu M. Vivien donner l'adhésion la plus complète à la manifestation réformiste de Saint-Quentin et déclarer, avec une franchise que personne n'a eu la pensée de mettre en doute, que si sa santé le lui eût permis, il se serait fait un devoir d'y assister. M. Jules de Lasteyrie a été plus loin encore. Non seulement, il est allé s'asseoir aux banquets de Forges, de Meaux et de Coulommiers, mais nous l'avons vu dans ces réunions prendre la parole et y parler comme un réformiste décidé.

Les manifestations réformistes présentent donc le double avantage de faire avancer les questions et de faire marcher les hommes. C'est plus qu'il n'en faut pour décider les citoyens à en organiser partout, et à fournir à la presse ministérielle, d'ici à l'ouverture de la session prochaine, plus d'une occasion nouvelle de plaisanter et de s'indigner.

—Le mouvement réformiste se propage dans le Midi. Valence organise un banquet qui doit être présidé par une de nos notabilités parlementaires. A Narbonne, la pétition du comité central de Paris pour la réforme électorale et parlementaire a été adoptée par le comité local, qui y a joint une circulaire remarquable par son énergie. Parmi ceux qui ont donné leur adhésion on cite des membres du conseil général, des juges de la juridiction consulaire, presque tous les membres du conseil municipal, deux anciens maires de la ville, les membres du barreau et un grand nombre des citoyens les plus considérables. On parle d'un banquet à Toulouse, ainsi qu'à Bordeaux.

—Le *Moniteur* du 11 octobre contient l'acte de décès du duc de Guise, le fils nouveau-né du duc d'Aumale, qui est mort la veille à trois heures du matin, au palais de Saint-Cloud. Cet acte a été dressé par M. le duc Pasquier, chancelier de France, en présence de M.M. Guizot et Hébert, témoins. Le corps du jeune prince a été solennellement transporté à Dreux, lieu de sépulture de la famille d'Orléans.

—Le maréchal Molitor a été nommé gouverneur de l'hôtel des Invalides.

—M. Rosémond de Beauvallon qui a tué en duel Dujarrier, ancien gérant de la *Presse* et qui avait été mis en jugement sous prévention de parjure, a été condamné le 9 octobre à huit années d'emprisonnement. C'est un exemple.

—M. de Bacourt est nommé ambassadeur de France près la cour d'Espagne.

ALGERIE.

—On lit dans le *Moniteur Algérien*, du 3 octobre:

"La frégate à vapeur le *Labrador*, ayant à bord S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie, est arrivée en rade d'Alger aujourd'hui mardi, vers six heures du matin. Ce bâtiment était parti de Toulon le 3 du courant.

Le prince a été accueilli avec les honneurs ordinaires par le lieutenant-général Bedeau, qui lui a donné aussi une grande fête.

Le soir, la ville a été illuminée, et des représentations gratuites ont été données, soit au théâtre, soit sur la place du Gouvernement, où les nègres exécutaient leurs danses à côté des orchestres destinés aux amusements de la population européenne.

Plusieurs ordres du jour sont publiés par le *Moniteur Algérien* du 6.

L'un est adressé par M. le duc d'Aumale à l'armée d'Afrique.

Un autre ordre du gouverneur général, également du 6, annonce qu'à partir de ce jour le général Changarnier prend le commandement de la division d'Alger, et établit provisoirement son quartier-général dans cette ville.

—Le bruit a couru à Marseille, le 2, d'après une lettre de Gibraltar, qu'un engagement avait eu lieu près de Tanger entre les troupes de l'empereur de Maroc et celles d'Abd-el-Kader, et que ce dernier avait perdu 4,000 hommes dans le combat.

Cette nouvelle n'est probablement qu'une des versions répandues au sujet des échecs éprouvés par Abd-el-Kader après la destruction des Hachem et des Beni-Amer, et sur lesquels nous manquons encore de détails précis.

Une autre correspondance de Gibraltar, qui place le lieu de la bataille auprès de Taza, annonce que l'empereur de Maroc venait de rendre un décret par lequel il promettait 14 ducats (45 francs) par chaque tête de rebelle qui lui serait apportée.

On dit qu'après ce combat l'ex-émir se serait vu contraint de se réfugier dans des montagnes voisines, pour échapper à une entière destruction.

—On lit dans l'*Akhbar*, du 5 octobre:

"L'*Echo d'Oran*, du 2 octobre, ne contient aucune nouvelle importante, et annonce que tout est parfaitement tranquille dans la province. Quant au Maroc, les choses y sont engagées de manière à n'avoir pour quelque temps d'autre théâtre que l'intérieur de cet empire, et sans pouvoir même y amener un bouleversement de nature à déplacer les bases de nos relations. Notre avenir n'a donc jamais présenté plus de garanties de tranquillité.

—Voici l'extrait d'une lettre d'Oran du général Lamoricière, arrivée à Nantes:

"L'épouvantable massacre ordonné par l'empereur pour se venger de la prise de son camp a produit un effet terrible: Abd-el-Kader lui-même en a été consterné.

"Notre ordre tous les avantages moraux de cet événement, sans en avoir l'odieux; [illegible] en quoi que ce soit. C'est pour nous un coup du ciel; j'ai vraiment vu le pays dans un état de tranquillité aussi complet.

"On n'était, en général, beaucoup trop effrayé de ce qu'avait fait l'émir dans sa marche de l'ouest."

ITALIE.

Les derniers jours de septembre et les premiers d'octobre n'ont pas été fertiles en événements dans la Péninsule Italienne; mais les choses n'en ont pas moins marché: le mouvement moral est sensible sur tous les points, et c'est toujours de Rome qu'il part. Le pape se consacre à l'œuvre de réformation qu'il a entreprise avec un dévouement qui commande l'admiration universelle. Il marche à la tête des populations italiennes, mais en même temps il travaille à les maintenir dans la voie d'ordre et de modération qui doit les conduire à l'émancipation politique. Voici sur ce saint pontife des détails intimes puisés dans une correspondance de l'*Ami de la Religion*:

"Dieu seul connait toutes les souffrances attachées au sublime dévouement de son représentant sur la terre; Dieu seul reçoit chaque jour, dans les épanchements d'une prière ardente et d'une foi résignée, le secret de tout ce qu'il en coûte de douloureux déchirements pour enfanter un peuple à une vie nouvelle. Toutefois, comme les disciples du divin maître, quelques privés à qui il a été donné de voir de plus près le saint pontife, ont pu recueillir avec une douloureuse émotion une de ces larmes, dont je crains de profaner, sans le profaner, révéler le touchant mystère. On ne peut rien ajouter à l'admiration de Pie IX: ce cri de son âme, échappé dans un entretien intime, le fera certainement aimer davantage, et c'est pour cela que je n'hésite pas à vous faire connaître le trait suivant:

"Tout récemment un respectable ecclésiastique français fut reçu par l'auguste pontife en audience particulière. Il tenait dans ses mains un portrait du pape dont il désirait constater la ressemblance, et un crucifix qu'il voulait faire bénir par sa sainteté. "Oh! voici ma véritable image, s'écrie Pie IX, en prenant l'image de Jésus crucifié et fondant en larmes; comme lui je suis cloué à la croix; comme lui je porte au front une couronne d'épines."

A Rome, entre le chef de l'Eglise et le peuple, il y a communion complète d'intérêt et de pensée. Dans les autres parties de l'Italie, le nom de Pie IX est en quelque sorte le signe de ralliement de tous ceux qui veulent le bien de leur pays.

La Toscane marche tranquillement vers des réformes qui, sans être tout à fait complètes, sont néanmoins très satisfaisantes et promettent pour l'avenir.

Malgré quelques tiraillemens et quelques inquiétudes, le *royaume de Sardaigne* paraît rester fidèle au rôle qu'il a pris tout d'abord; seulement il semble que le roi ne soit pas aussi certain d'être débordé; et il cherche à rallier surtout autour de lui les plus modérés des progressistes. Quant au *Royaume des deux Siciles*, malgré l'affirmation des journaux dévoués au gouvernement napolitain, il est loin d'être délivré des insurrections qui ont éclaté sur tous les points; et fussent elles étouffées en ce moment, ces insurrections ne tarderaient pas à renaitre par suite de l'obstination du gouvernement:

Des quatres principaux états italiens indépendans, dit un journal français, Naples est décidément le seul qui n'entre pas dans la voie des réformes.

Le pape donne chaque jour de nouveaux gages à la cause du progrès.

Le grand-duc de Toscane, après avoir montré quelque hésitation, a remis à un ministère libéral les rênes de l'administration.

Le roi de Sardaigne, non content de l'attitude franchement patriotique qu'il a prise dans la question extérieure, annonce des réformes favorables aux améliorations réclamées à l'intérieur par l'esprit de siècle.

"Le conseil d'état, lisons-nous dans une correspondance de Turin, est convoqué pour le 2 octobre. Les syndics de Gênes ont été invités à se rendre à l'assemblée.

"On s'occupera des vœux du peuple, qui demande des réformes, et le gouvernement les prendra en considération."

Naples est donc, comme nous venons de le constater, le seul état important qui se soit mis à la résistance, et s'obstine à répondre par la puissance aux réclamations légitimes des populations. Or ce fait est d'autant plus significatif, que de tous les gouvernements d'Italie, le gouvernement napolitain est celui avec lequel la cour des Tuileries entretient les relations les plus intimes, et que sa situation géographique met le plus à l'abri de la prépotence autrichienne.

Rome.—Le bruit a couru un instant à Rome que le cardinal Ferretti voulait résigner ses fonctions. Le peuple s'en est ému; il accusait la diplomatie étrangère de tramer la ruine du secrétaire d'Etat. Ce n'était heureusement qu'une fausse alerte. La retraite du cardinal eût tout remis en question. Le peuple, qui le sait honnête, ferme, loyal comme le pape, a en lui la plus grande confiance. Cette popularité a permis au cardinal de déployer dans la répression des abus une fermeté dont son prédécesseur était incapable. Peu à peu l'administration se épure. A l'exception de Mgr Santucci, retiré il a dû recevoir sa [illegible] les hauts employés de la secrétairerie d'Etat sont en général dévoués au progrès. On a vu beaucoup paraître chez Mgr Massani, nouveau, homme d'un talent remarquable, qui a conduit l'affaire de Ferrare avec une incontestable habileté.

—Pie IX vient d'accomplir une partie très importante de sa progrès de réformes: il a donné à la capitale des états romains une représentation municipale, par un motu proprio du 1er octobre, dont voici les principales dispositions:

"Les [illegible] abolis; il s'agit de la suppression de privilèges de lieux et de classes dont l'ensemble ne constituait plus une organisation efficace.

"Rome, en tant que commune, sera désormais régie par un conseil représentatif et délibérant, et par un sénat chargé de l'exécution ou des fonctions spécialement administratives.

"Le *conseil* sera composé de 100 membres, dont 64 propriétaires, 32 savans, avocats, artistes, banquiers, négociants, et 4 membres représentant les corps ecclésiastiques et les établissements publics. Ces 100 membres, après la première nomination, qui en sera faite par le pape, se recruteront, tous les deux ans, par un moyen d'un choix par la voie de l'élection populaire.

"Il est à remarquer, pour la composition du conseil, que le décret ne fait plus mention de la distinction des citoyens en nobles et roturiers. Les privilèges de classes sont implicitement abolis par la nouvelle organisation municipale de Rome. C'est là un progrès immense.

"Le *sénat*, constituant la magistrature ou le pouvoir exécutif de la commune romaine, sera composé de 9 membres, dont le chef (le maire) portera le nom de *sénateur*, et dont les autres (les adjoints) auront le titre de *conservateurs*."

L'innovation la plus significative de la nouvelle organisation municipale de Rome est la suivante: "La municipalité romaine tiendra désormais les actes de l'état civil, relatifs aux naissances, aux mariages et aux décès." Or, jusqu'à présent, les actes de l'état civil à Rome avaient été tenus par les paroisses.

—Les nouvelles de Rome du 3 portent qu'une illumination générale avait eu lieu la veille au soir, à l'occasion du motu proprio sur la municipalité de Rome dont nous avons déjà parlé.

La population en masse s'est rendue au Quirinal armée de torches et d'étendards, pour témoigner à Pie IX les sentiments de sa reconnaissance.

Le 3, la garde nationale, musique, drapeaux et état-major en tête, a défilé devant la résidence pontificale.

—Par le paquebot arrivé de Civita-Vecchia à Marseille, nous apprenons qu'une manifestation très significative a eu lieu à Rome le 7. La garnison, infanterie, cavalerie et artillerie, et plusieurs bataillons de la garde nationale, sont allés hors de la ville pour faire des manœuvres. Les soldats et les citoyens ont fraternisé; et sont rentrés à Rome en chantant Vive Pie IX! Vive l'Italie! et arrivés à la place de Venise, où est l'hôtel de l'ambassade autrichienne, tous, en agitant les armes et les drapeaux, ont commencé à crier: Vive la fraternité italienne! Vive l'indépendance! Dehors les étrangers (*fuori lo straniero*)! Tout le monde était enthousiasmé, à l'exception des autorités, qui se montraient fort alarmées.

Toscane.—Le premier projet de loi sur la garde nationale était loin d'avoir satisfait l'opinion publique; on reprochait aussi au gouvernement d'avoir laissé les réformes à l'état de lettre-morte; et une sourde agitation se manifestait dans tout le duché. Le grand duc dont la bonne foi ne pouvait être suspecte, a compris le danger de la situation, et il s'est débarrassé de M. Paver, ministre rétrograde, qui travaillait sous main contre le parti libéral; et il a reconstitué le ministère dans un sens plus conforme aux vœux de la nation. Le marquis Ridolfi, le nouveau ministre de l'intérieur, est un des hommes les plus éclairés de l'Italie; il porte dignement un nom cher à la Toscane. Le comte Serristori est un homme ferme qui a laissé à Pise, dont il était gouverneur, le souvenir d'une administration habile et intègre. Il a le portefeuille des affaires étrangères. Trois membres de l'ancien cabinet sont conservés: ce sont MM. Aupini, président sans portefeuille; Bartholini, ministre de grâce et de justice, et Baldasseroni, ministre des finances; mais ils habitent nécessairement l'influence de leurs deux collègues.

Cette révolution qui est l'annonce d'une nouvelle ère administrative, a causé une joie universelle; et désormais les réformes pourront s'opérer sans entraves. Elles ont déjà commencé.

—Fidèle au programme dont le *Felsineo* de Bologne avait reçu une communication semi-officielle, le nouveau ministère toscan a déclaré dans la politique ferme et modérée qu'il se propose de suivre par la publication du règlement de la garde nationale.

Le règlement, qu'on disait on s'y attendait, corrige, modifie et transforme complètement la loi organique, publiée le 16 septembre, qui avait soulevé tant et de si justes réclamations. Le motu proprio se trouve de fait abrogé, et les nouvelles bases sur lesquelles est conçue l'organisation de la garde civique sont les plus libérales qu'il fût permis d'espérer.

Florence, le 6 octobre.—La loi qui statue définitivement sur l'organisation de la garde nationale vient de paraître. Le gouvernement a admis toutes ses promesses; les ouvriers, les domestiques et les paysans, seront, il est vrai, exclus du service actif; mais la réserve, dont ils font partie, est déclarée également, et le règlement d'organisation annoncé: les chefs d'un certain nombre de bataillons qui, dans la précédente notification, étaient [illegible], seront appelés au service actif; les libres disposition des armes, dont le gouvernement s'était d'abord réservé le dépôt, est laissée aux citoyens, qui cependant, [illegible] ne pourront les porter qu'en service. Les [illegible] le second [illegible] le [illegible] de la garde nationale relevera directement de la commune, [illegible] que le système municipal sera réorganisé. Dans le premier règlement, il était dit que la garde nationale est instituée pour la défense du souverain légitime; on a ajouté ces mots: *et pour l'indépendance et l'intégrité du territoire.*

Voilà qu'elle est, la loi toscane sur la garde nationale est une loi de confiance; désormais, le peuple et le pouvoir marcheront complètement d'accord.

Bien que le nouveau règlement n'eût été affiché qu'aujourd'hui à trois heures, la garde nationale est entrée immédiatement en fonction dès ce matin. Un poste de quarante hommes a été établi sur le Palais-Vieux, à l'ancienne Douane. Le règlement sur le costume n'ayant point encore paru, les citoyens font le service en habit bourgeois, avec la cocarde au chapeau et, au bras, un ruban aux couleurs nationales.

Dernières nouvelles de la Péninsule.

Paris, 16 octobre.—Depuis quelques jours, l'intérêt principal des affaires d'Italie semble s'être déplacé, et depuis qu'il est officiellement question d'une réorganisation de la politique sarde, l'attention est fixée sur Turin plutôt que sur Rome.

Le ministère sarde vient de se modifier par suite de la retraite du ministre de la guerre et de la marine et de celui des affaires étrangères.

Ces deux personnages, MM. de Villamarina et Della Margherita, étant, à ce que l'on assure, en lutte dans le cabinet, où l'un représentait les idées de réforme, l'autre le système ultra-conservateur, il est difficile d'apprécier, sans renseignements ultérieurs, le caractère que ces deux démissions simultanées imprimeraient à la politique de Charles-Albert.

Plusieurs lettres de Florence annoncent l'agrégation du duché de Lucques à la Toscane.

Cet événement, s'il est vrai, pourrait amener des complications graves dans la situation de la péninsule italienne.

La *Patria*, de Florence, du 8, porte que la veille au soir il y a eu dans cette ville une démonstration populaire en faveur du grand duc, pour le nouveau règlement de la garde civique de la Toscane.

La population en masse s'est rendue au palais Pitti, résidence du souverain. Le grand-duc a paru au balcon et a remercié la foule, qui criait vive *Leopold II.*

On lit dans le même journal, que M. le comte Rossi, ambassadeur de France, a communiqué, le 30 septembre, au cardinal secrétaire d'état, une lettre de M. Guizot, annonçant que M. de Metternich avait écrit que la ville de Ferrare serait évacuée par les Autrichiens.

Le Felsineo, de Bologne, du 7, ne parle pas encore de cette évacuation. Bologne n'est qu'à dix heures de Ferrare.

Enfin, le correspondant du *Nouvelliste*, de Marseille, l'a adressé de Naples, sous la date du 7 octobre, la lettre suivante, dans laquelle le fait de la mise à prix de la tête des principaux insurgés de Sicile, déjà annoncé par la *Gazette d'Augsbourg*, est pleinement confirmé:

"J'ai reçu hier une lettre de Messine, en date du 8 courant, qui a pu, avec des précautions infinies, échapper à la vigilance de la police. Elle est très courte et se borne à m'annoncer que les habitans de Messine ont été désarmés. On ignore dans cette ville, non seulement ce qui se passe dans la campagne, mais encore à Syracuse et à Catalane. Il est interdit aux équipages de paquebots de descendre à terre.

"Les têtes d'une foule d'insurgés ont été mises à prix. Voici la proclamation affichée à ce sujet par l'autorité militaire:

"Les individus, dont les noms suivent, qui ne se présenteront dans le délai de trois jours auront la vie sauve: Bracanica, Caglia, Restuccia, Niloro, Messi, Mari, Micali, San-Antonio, Saeca, etc.

"Après ce délai expiré, il sera accordé mille ducats pour chacun de ces individus qui seront livrés vivants, et trois cents s'ils sont livrés morts."

"Après cette étrange proclamation, le général Landi fait un nouvel appel à la délation et à l'espionnage; il promet la protection du gouvernement et des récompenses en argent aux citoyens qui dirigeront les poursuites de la police.

La *Gazette d'Augsbourg* confirme la nouvelle du désarmement des habitans de Messine; mais elle ajoute que le gouvernement napolitain, convaincu enfin par la persistance des démonstrations populaires, travaille présentement à un plan de réforme, dont le résultat serait la réorganisation de la garde générale du royaume sur un plan nouveau.

Le bruit courant à Naples, le 3 de ce mois, qu'une amnistie paraîtrait aujourd'hui même 15 octobre, à l'occasion de la fête de la reine. On assurait aussi que 17 des principaux insurgés de la Calabre, Andrea Romeo en tête, avaient été livrés au gouvernement et exécutés, et que cette ordre avait été acceptée.

—On lit dans le *Journal des Débats* du 16 octobre:

"Nous avons reçu aujourd'hui plusieurs nouvelles importantes d'Italie. Le duc de Lucques, qui avait déjà, comme on s'en souvient, quitté provisoirement son duché, y a décidément renoncé. Il a abdiqué en faveur du grand duc de Toscane. Le président du conseil de régence, marquis Mazzarosa, a lui-même annoncé publiquement cet événement, qui a été accueilli à Lucques par un *Te Deum*.

"Le comte de Gherardesca, grand majordome du grand-duc de Toscane, a dû se rendre le 10 octobre à Lucques, pour prendre possession du duché au nom du souverain. Il devait se faire accompagner de quelques troupes pour donner plus d'éclat à la cérémonie.

"Les nouvelles de Naples sont du 8 octobre. Nous avons reçu quelques détails sur les jugements militaires, dont le nombre a été grandement exagéré. Il y a eu en tout sept individus exécutés, un à Reggio, cinq à Gerace et un à Messine. Tous avaient été pris les armes à la main. Le plus grand nombre étaient de la classe des petits propriétaires ou des employés subalternes. Deux autres ont été condamnés aux fers. Il y a eu aussi depuis que les condamnations se bornaient [illegible]. On parlait même d'une amnistie générale.

"Trois manifestes ont été publiés par le général Landi. Le premier ordonne le désarmement général de la population; le second est une application de la loi de dix individus, et nous devons faire observer que le petit nombre peut faire juger de l'importance du mouvement de l'insurrection. Le troisième promet à tous les coupables qui se présenteraient la suspension de l'exécution de leur jugement; mais il faut avouer que cette promesse est beaucoup trop vague, et ne rassure pas [illegible] encore peu efficace."

Il se fait publier que le *Journal des Débats* se manque moins d'accueillir avec empressement les nouvelles défavorables aux insurgés.

ESPAGNE.

On n'a pas oublié à quel point en étaient restées les dernières intrigues qui s'agitent autour de la reine Isabelle. Le cabinet de M. Salamanca qui n'avait point de couleur bien précise, semblait quelque peu pencher vers les modérés; mais Narvaez paraissait bien loin encore du pouvoir. Eh! bien, cependant voici que le duc de Valence, par une espèce de coup de théâtre, est de nouveau à la tête du gouvernement espagnol. On lit dans le *Moniteur Parisien* du 6 octobre:

Le gouvernement a reçu, par une dépêche télégraphique, datée de Madrid, le 4 octobre, la nouvelle que S. M. la reine Isabelle a nommé un nouveau ministère, dont voici la composition:

Président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. le général Narvaez;
Ministre de l'intérieur, M. Sartorius;
Ministre des finances, M. Orlando;
Ministre de l'instruction publique, M. Ros de Olano;
Ministre de la guerre, M. Cordova.

L'ordonnance, qui constitue le nouveau ministère, a été publiée dans la *Gazette* du 4. Madrid est parfaitement tranquille.

Si l'on est surpris ici, assurément la surprise aura encore été plus vive en France, aussi bien qu'en Angleterre. La rentrée de Narvaez au pouvoir est le triomphe de l'influence française; et cette rentrée est accompagnée d'une sorte de mystère qui lui donne encore plus de piquant. Comment Narvaez qui avait reçu son congé d'Isabelle, a-t-il pu supplanter Salamanca au moment où celui-ci semblait le mieux affermi! Les journaux français ne s'expliquent point catégoriquement sur ce point. Ils se contentent de mentionner la révolution ministérielle et l'éloignement du général Serrano; les journaux anglais sont plus explicites et prétendent que Serrano dû céder la place à un nouveau favori plus jeune et plus séduisant; et la chute de Salamanca et de l'influence anglaise n'est due, selon ces feuilles, qu'à cette nouvelle intrigue d'Alcove.

—L'ex-reine d'Espagne Marie-Christine n'a pas voulu tarder à aller jouir du triomphe remporté par le général Narvaez sur le cabinet Salamanca. Elle est partie pour Madrid, de Paris, le 9 octobre, emportant une lettre toute paternelle du roi des Français à la reine Isabelle, lettre dans laquelle S. M. le roi des Français félicite sans doute son auguste nièce de la révolution ministérielle qu'elle vient d'accomplir, en même temps qu'il l'invite à mettre un terme à une séparation qui afflige toute sa famille. Christine, en partant, a annoncé qu'elle réconcilierait les deux époux, et qu'avant quinze jours ils se seraient rapprochés. Y réussira-t-elle? cela est possible; nous croyons du moins aujourd'hui qu'elle réussira un peu de moins. A l'heure qu'il est, le général Serrano a quitté Madrid. On assure qu'il arrivera en France au premier de ces jours, et qu'il établira sa résidence fixe [illegible] temps. Il n'en est rien. [illegible] que lui avait rendus [illegible], et voulant pourvoir, au besoin, la reine auprès de sa personne, l'a nommé capitaine général de Grenade. C'est un [illegible] ne méritait pas moins.

Paquo, c'est-à-dire S. M. le roi d'Espagne, peut donc quitter le Pardo et retourner auprès de sa femme; il n'y trouvera plus personne pour lui disputer l'entrée de l'appartement royal.

—Les journaux ministériels [illegible], au sujet du [illegible] et paraissent croire que la chute de Narvaez est définitive [illegible] particulières de Madrid [illegible] Salamanca n'a pas [illegible] le 7 octobre [illegible] à Madrid d'une [illegible]. Narvaez a reçu [illegible] ou plus vite, afin de [illegible] la réconciliation [illegible] même l'intention de faire à la reine un conseil de régence dont le maréchal lui-même nommé président, et qui aurait naturellement toutes les inspirations de Marie-Christine.

Il est naturel de penser que Salamanca et le parti anglais vont mettre tout en œuvre pour empêcher le succès du plan de Narvaez. Il faut à tout prix qu'ils trouvent moyen de le renverser avant le 15 novembre, et il paraitrait que la position de Narvaez est déjà fort ébranlée, et que l'on redoute aux Tuileries une nouvelle péripétie favorable aux progressistes.

—On lit dans la correspondance générale de Madrid, du 6 octobre:

"La reine a, dit-on, donné avant-hier, au ministre M. M. Salamanca et de la Escosura, qui se sont présentés au palais, S M a assisté, dans la soirée, à la représentation du Cirque. La physionomie de S M était radieuse.... Le 10 octobre, aura lieu à la cour, un royal baise-main, qui promet d'être brillant. Le nouveau président du conseil doit recevoir demain le corps diplomatique étranger. Parmi les personnes qui ont déjà visité le duc de Valence, on a distingué le duc de Glucksberg, le duc de Baylen, le général José de la Concha.

"Le premier conseil des ministres s'est prolongé jusqu'à cinq heures du matin. La *Gazette* fait connaître le résultat de ses délibérations. Les cortès sont convoquées pour le 15 novembre, et le général Cordova demeure chargé du portefeuille de la marine *ad interim*. Le conseil des ministres s'est réuni une deuxième fois à quatre heures de l'après-midi. On dit que le ministre de la marine sera le lieutenant-général Ros-de-Olano, et que M. Bravo Murillo serait appelé au ministère du commerce, de l'instruction et des travaux publics.

"Un décret royal suspend les réformes administratives qu'un autre décret royal, du 23 septembre dernier, avait résolues, jusqu'à ce que les cortès aient pu s'en occuper. On dit que le conseil des ministres ne tardera pas à ordonner la réélection des députés qui ont reçu des grâces et des faveurs du gouvernement. La *Gazette* publiera demain, à ce qu'on croit, un décret annulant tous les derniers décrets de M. Salamanca, le ministère nouveau ne voulant pas accepter cet héritage."

—Mille bruits, dit une autre correspondance, courent sur les motifs qui ont déterminé l'élévation du général. Ce qu'on donne comme le plus probable et ce que nous ne pouvons ni confirmer ni contredire, c'est qu'une auguste bienveillance n'a pas voulu que Serrano restât dans notre Sénat que son mérite personnel, et que depuis cent mille francs expédiés de Paris le 27 septembre ont aplani bien des difficultés. Les modérés espèrent maintenant que la réconciliation entre les royaux époux ne rencontrera plus d'obstacles invincibles.

On disait à Madrid que le général Narvaez prendrait le ministère de la guerre, et qu'en ce cas M. Gonzalès-Bravo serait appelé aux affaires étrangères. Il serait difficile de trouver une combinaison plus propre à irriter l'opinion.

La reine continue de tenir à prendre paisiblement les soucis du trône. S. M. a voulu absolument que l'anniversaire de sa naissance fût célébré par un bal pour lequel 800 invitations ont été envoyées. Quelques observations paraissent été envoyées à ce sujet, mais la reine les a repoussées de manière à ce qu'elles ne se renouvellent pas.

Les mutations ont lieu parmi les capitaines généraux, Narvaez voulant s'entourer de ses créatures, mais il est probable qu'il n'y aura aucun événement décisif avant l'arrivée de Marie-Christine, qui accourt, dit-on, sur la prière instante de Narvaez.

—Il y a eu pour l'anniversaire de la naissance de la reine baise-main général à la cour. Le bruit courait, dit la correspondance générale du 10, que le roi D. Francisco paraîtrait à cette cérémonie; il n'y est pas venu; la correspondance ajoute que l'on pense que le roi assistera au bal donné le soir par la reine.

Le général Serrano est parti pour Grenade. On devine assez à quelles conditions, à quels regrets l'ombre de [illegible] est en hausse de la part des progressistes.

SUISSE.

La guerre civile paraît toujours imminente en Suisse: les préparatifs militaires continuent sur tous les points, de part et d'autre, dans les cantons qui font partie du *Sonderbund*, aussi bien que dans les cantons radicaux, aussi bien que dans les cantons [illegible] qui sont disposés à maintenir les décrets de la diète fédérale. Un incident qui a causé une sensation profonde, est venu compliquer encore les difficultés: des armes envoyées de France au *Sonderbund* ont été saisies par les autorités du canton de Neuchâtel. Voici sur ce sujet un bulletin publié par l'*Helvétie*:

"Dans la soirée du 8 et dans la matinée du 9, des nouvelles importantes sont parvenues au directoire, tant du canton de Neuchâtel que de celui de Vaud.

"Les armes et les munitions destinées au gouvernement fribourgeois stationnaient depuis plusieurs jours à Buttes-du-Doubs, sur le canal de l'est, et après des hésitations réitérées elles furent expédiées par convois successifs sur le canton de Neuchâtel.

"Mais les patriotes veillaient. Quatre chars arrivèrent le 7, vers 7 heures du soir, à Fleurier; ils portaient 14 caisses [illegible] de projectiles et 1 caisse de [illegible].

"Les patriotes [illegible] arrêtèrent les arrêter. Sur un refus, ils [illegible] et les firent conduire à Sainte-Croix, canton vaudois. Le gouvernement de Vaud donna ensuite les séquestre et les fit transporter à Yverdon.

"Ne même temps on apprit que d'autres chars se dirigeaient sur le canton de Neuchâtel. Comme ils pouvaient échapper à la vigilance du peuple, et parvenir par le lac sur le canton de Fribourg, le gouvernement vaudois prit sans hésiter des mesures de précaution.

"Le bateau à vapeur l'*Industriel* fut arrêté dans le port d'Yverdon, armé d'artillerie et de soldats vaudois et mis en croisière sur le lac, pour empêcher tout passage d'objets de guerre pour la rive fribourgeoise. D'autres bateaux, à rames ou à voiles, surveillent également les ports des cantons de Neuchâtel et Fribourg.

"Informé de ces événements, le directoire a envoyé de suite M. Stockmar, l'un de ses membres, en qualité de commissaire fédéral à Neuchâtel, pour sommer le gouvernement de s'y conformer aux ordres de la diète, et empêcher tout transport d'armes et de munitions pour le canton de Fribourg.

"M. Stockmar est parti le 9 pour Neuchâtel."

—On lit en outre dans *La Suisse*, journal de Berne, sous la date du 11 octobre:

"M. le président de la diète Ochsenbein a donné, le 9, au chargé d'affaires d'Angleterre, M. Peel, un banquet auquel ont assisté tous les membres du gouvernement.

"Le vapeur a levé les vœux de Zurich, Berne, Soleure, Argovie, Vaud et Genève à établir des postes militaires dans le cas où des mouvements de troupes seraient lieu. On assure en outre qu'il a écrit à M. de Bois-le-Comte une note ayant pour but de protester contre les achats d'armes qui ont eu lieu en France pour le compte des cantons qui font partie du sonderbund. Cette note demande qu'il des mesures soient prises pour arrêter à la frontière de France les convois d'armes et de munitions. Ce document a été aussitôt transmis au gouvernement par M. de Bois-le-Comte."

Un post-scriptum de l'*Impartial de Genève*, du 12, contient ce qui suit:

"Notre grand-conseil, dans sa séance d'hier, a voté à la presque unanimité deux projets de loi de première importance dans les circonstances actuelles.

"L'un, confère au conseil d'état des pouvoirs extraordinaires temporaires pour pourvoir, le cas échéant, à la mise en disponibilité des troupes du contingent fédéral et du premier contingent de la landwehr, et à la formation de corps volontaires, pris en dedans et au dehors de la milice.

—La *Presse* donnait quelques jours avant la nouvelle suivante:

"Nous avons reçu aujourd'hui plusieurs lettres de Berne et de Genève. Le 8 octobre, le bruit courait dans cette dernière ville, que les cinq grandes puissances avaient adressé un vote sur une note collective, portant qu'elles interviendraient dès que les cantons catholiques seraient attaqués, mais promettant en même temps leurs bons soins pour la dissolution amiable de la ligue. Il convient d'attendre la confirmation officielle de cette nouvelle, qui de prime-abord paraît fort invraisemblable.

Chronique Locale.

Enquête.—On a retiré du fleuve, avant-hier, sous le wharf situé entre les rues St-Louis et Conti, le cadavre d'un homme dont on ignore le nom, et sur lequel le coroner Sardon a tenu une enquête. On croit que le défunt est tombé dans l'eau du haut d'un navire: il avait au côté droit de la tête deux blessures et l'œil droit était sorti de l'orbite. On pense que ces blessures ont été produites par le mouvement des poutres qui se trouvent sous le wharf.

☞ Il n'y a rien eu d'important dans les cours de district, samedi dernier.

Première Cour de District.—Le juge McHenry a condamné, samedi, à six mois de prison et à [illegible] d'amende, le nommé Juan Perez dit Chicho, convaincu d'avoir donné asyle à un esclave fugitif.

Recorder Baldwin.—Ce magistrat a renvoyé, samedi, pardevant la Première Cour de District, pour y être jugé, John Henrietta, dit Bakey, accusé d'avoir profité [illegible] d'un voleur par Bezucle pour lui soustraire une somme de $60.

Recorder Génois.—M. Antoine Cerlen, [illegible] de la Terre-aux-Boeufs, vient tous les jours au marché, vendre le produit de sa terre. Samedi dernier vers minuit, un nommé Timothy O'Connor, s'approchant de la charrette de Cerlen qui stationnait en face du marché aux légumes, en a soustrait plusieurs effets. Arrêté pour ce fait, O'Connor a été envoyé à la Cour Criminelle.—John E. Anson dans les bois, et partant en [illegible] il ne les pais pas. C'est ainsi, qu'avant-hier soir, il a inquiété chez Jacques Daniels, marchand, [illegible], rue de l'Hôpital, une douzaine quantité de son individu, mais lorsque le [illegible] de Bébé [illegible] est venu, Anson a répondu [illegible] en retournant ses poches. Déposé pour cet acte de gourmandise, le pauvre Anson a été envoyé en prison pour dix jours.

Vol.—Henry Donnell et Patrick Joseph ont été arrêtés [illegible] [illegible] Ils ont été renvoyés pardevant la Première Cour de District.

Adjudication.—[illegible]

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du mercredi, le 10 novembre 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.—M. Stickney a été appelé au fauteuil.

Membres présens: MM. Allen, Hanes, Holland, Sergi, Stickney, Thacker, Vandegriff et Wilder. Absents: MM. Grant, Gasquet, Wray et Zacharie.

Sur motion, le Conseil procède par la voie du scrutin à l'élection d'un président.

MM. Vandegriff et Sergi étant nommés vérificateurs, au dépouillement il résulte que de huit votes, M. Stickney en a obtenu 4; M. Hanes 3, et un vote en blanc. Conséquemment il n'y a pas d'élection.

Au second tour de scrutin les mêmes vérificateurs étant nommés, il résulte que de huit votes, M. Hanes en a obtenu 4, M. Stickney 3, et un vote en blanc; pas d'élection. Un troisième scrutin, avec les mêmes vérificateurs, résulte comme suit: M. Sergi obtient 6 votes, M. Stickney 1, et un vote en blanc; conséquemment M. Sergi a été dûment élu président du Conseil. M. Gasquet prend son siège.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Lecture est faite d'un compte de M. Hester, secrétaire du bureau de santé, pour huit mois de salaire et de loyer de bureau, se montant à $600.

Sur motion de M. Holland, il est référé au comité des réclamations.

M. Wray prend son siège.

Rapport des Comités.

M. Thacker, président du comité sur les cours et prisons, présente le rapport et les résolutions qui suivent: "Le comité sur les cours et prisons ayant examiné le compte du shérif pour l'entretien et les frais de geôle des prisonniers, du 1er juillet au 30 septembre 1847, se montant à $676 25 cents, et l'ayant trouvé correct, a l'honneur de vous recommander l'adoption de la résolution suivante:

Résolu que les Municipalités paieront, sur le mandat du Maire, au shérif de la paroisse d'Orléans, la somme de six cent soixante-seize piastres et vingt-cinq cents pour l'entretien des prisonniers et leurs frais de geôle pour le trimestre échu le 30 septembre 1847, dans la proportion suivante:

Municipalité	No 1—43 42	pour cent.
Do	No 2—47 74	"
Do	No 3— 8 84	"

Sur motion, le rapport et la résolution sont adoptés.

Ordre du jour.

Le conseil prend en considération les résolutions présentées par M. Wilder, à la séance de mercredi le 29 septembre, et mise à l'ordre du jour pour cette séance.

Ces résolutions ayant été amendées par M. Holland, ont été adoptées comme suit:

Résolu que le secrétaire du Conseil Général soit, par la présente, requis de demander au secrétaire du conseil de la Municipalité No Un, remise des journaux ou procès-verbaux et des livres des journaux officiels du conseil de ville de la ville de la Nouvelle-Orléans, antérieurement à la division de la ville en trois municipalités, par l'acte de 1836.

Résolu qu'une copie de la précédente résolution sera transmise par le secrétaire au Conseil de la première Municipalité.

Résolu qu'un inventaire exact desdits procès verbaux et journaux sera pris par le secrétaire du Conseil avec l'assistance du sergent d'armes, et que lesdits procès verbaux et journaux soient placés dans la garde spéciale dudit secrétaire et sergent d'armes et placés sous leur responsabilité.

Après dispense des règles M. Wilder présente le préambule et les résolutions qui suivent; et sur motion de M. Holland ledit préambule ainsi que les résolutions sont adoptés à l'unanimité.

Attendu qu'on a reçu des informations disant de foi, qu'un certain nombre des braves officiers et soldats qui ont été blessés dans les dernières batailles au Mexique, sont en route pour la Nouvelle-Orléans; Attendu que leur bravoure et leur dévouement au service de leur patrie et les blessures qu'ils ont reçues leur donnent droit aux sympathies et à l'admiration des citoyens de toute l'Union;

Il est résolu par le Conseil général de la ville de la Nouvelle-Orléans, que les conseils des différentes Municipalités sont respectueusement invités à prendre les arrangements nécessaires pour offrir d'une manière honorable et digne l'hospitalité de la ville à ces braves, à leur arrivée.

Résolu qu'un comité de cinq membres soit nommé par le président de la part de ce Conseil, afin de se joindre aux Conseils municipaux dans la préparation de cette réception.

Résolu que Son Honneur le maire soit requis de transmettre une copie des résolutions précédentes à chacun des Conseils municipaux.

Le président nomme du comité MM. Wilder, Holland, Thacker, Wray et Gasquet.

Sur motion M. Vandegriff, le président a été ajouté au comité.

M. Holland donne avis qu'à la prochaine séance il présentera une ordonnance pour rappeler l'article 6 d'une ordonnance amendant les ordonnances existantes concernant les droits de quai dans le port de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 26 mai 1843. M. Holland, au nom de M. Sergi, présente un compte de la Municipalité No Un, contre le Conseil général, représentant le jury de police de la paroisse d'Orléans, pour le soutien de la prison, du 15 juin 1846 au 15 juin 1847, se montant à $5691 96.

Sur motion, ce compte a été référé au comité des réclamations.

7 heures du soir.—Sur motion, le Conseil s'ajourne à mercredi le 24 du courant à 6 heures du soir.

F. CH. CUVELLIER, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

DEPARTS.

Navire Radius, Billingham, pr le Havre.
John Ogden, Cammett, pr Liverpool.
Brick Albertina, Montgomery, pr Boal.
Goelette Velasco, Hernatez, pr Campêche.
Gen Taylor, Nighe, pr Matamoros.
Emma, Rodand, pr Mobile.
Brenda, Graham, pr les Barbades.
Emma, Lee, pr Campêche.
Equity, Dakes, de Rio Grande.
Aurilla, Salem, pr Galveston.
Lion, Milligan, pr Pensacole.
Steamer Thos Jefferson, Scott, pr Cincinnati.
Belle of the West, Chambers, pr Cincinnati.
Allen Glover, Rawles, pr Mobile.

ARRIVES.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, de Galveston.
Trenton, Hanson, de Liverpool.
Albemar, Crowell, de Philadelphie.
Pomona, Pierce, de Liverpool.
Adrington, Ryan, de Bath, Me.
A B Moore, ——, de Boston.
Porchiere, Bowden, du Havre.
Bairiam, Adams, de Brême.
Edmund, Simpson, de Liverpool.
Medora, Boreland, de Charleston.
Elizabeth Ellen, Tyler, de New York.
Souter, Coffin, de Vera Cruz.
Narbonnay, Pround, de Liverpool.
Vesta, Sonhey, du Havre.
Jno Garrow, Thompson, de Liverpool.
Oceana, Stephenson de Bordeaux.
Olbers, Ester, de Brême.
Sam Nickr, Goodhue, de New York.
Howard, Fisher, de Hambourg.
Atlantic, Ross, de Liverpool.
Louisiana, Butler, de Brême.
Morrisanna, Cumings, de Brême.
Louise, Bootz, de la Havane.
Sorento, Dunean, de Brême.
Hope, Boole, de Liverpool.
Barque Sarahsons, Wilson, des Iles Turques.
Chas Williams, Keeling, de Nuevitas.
Georgia, Otis, de Boston.
Landero, Marinnay, de Malaga.
Elias, Haynes, de Brême.
Alice Proudr, Trout, de Brême.
Aquilla, Kew, de Boston.
Brick Titi, Allioras, de la Havane.
Radius, Sloane, de la Havane.
Abo, Jones, de Vera Cruz.
Scotir, Cole, de Kingston, Ja.
Washington, Caraaby, de Chagre
Barcelona, Fonroden, de la Havane.
Goelette Lavinia, Mitchell, de Galveston.
Jane, Butcher, de Balize Honduras.
Mississippi, Clark, de Vera Cruz.
Cecilia, Payes, d'Isabel, C. A.
Steamers California, Reynolds, de Mobile.
Dallas, Hooper, de Bayou Sarah.
St-Landry, Ure, de Baton Rouge.
R A Ogden, Templeton, de la Nlle Iberie.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.
Huntsville, Wilson, de Princeton.
Ridgeley, Snoker, d'Alexandrie.
Glasgow, Tucker, de Louisville.
Paul Jones, Williamson, de St-Louis.
Glencoe, Montgomery, de Louisville.
Alton, Dales, de St-Louis.
White Rose, Sloo, de Nashville.
Ellen, Bonnaugh, d'Alexandrie.
Clarksville, Holmes, de Memphis.
Duchess, Wale, de Cincinnati.

Au bas du fleuve et montant:

Navire Watson et deux navires dont les noms sont inconnus.

MEMORANDA.

Havre, 4 octobre—Partis, navire Rockingham, Donbelow, pour la Nouvelle Orléans; 13, navire Toshlen, Williams, do; navire Howard, Hall, do, navire Caroline, Lowell. Arrivés, 10 octobre, navire Middlesex, Illorit, do, devant repartir le 23; 13, navire Lyons, Finch, devant repartir le 28; 13, navire Auctrim, Conchet, devant repartir le 1er novembre, tous partis de Nouvelle Orléans. Navires Tremont, Taylor; Edmond, Curet; Alesto, Cook; et Bazin, Wheeler, étaient aussi en charge pour ce port.

Bordeaux, 19 octobre—Arrivé, navire Bowne, venu de la Nouvelle Orléans; partis, 3 octobre, navire Watson, Knowles, do; 5, navire Ocean, [illegible]; 6, navire Vistula, Moore, pour la Nouvelle Orléans, [illegible], Dunne, du navire Appollo, [illegible] Messina, do.

Marseille, 25 septembre—Parti, navire français Capitaine, Renaud, pour la Nouvelle Orléans; en charge le 15 octobre, navire français Jupiter, Allègre, pour la Nouvelle Orléans.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Britannia,	d'Angleterre,	21 oct N. York	24 nov
New York,	de France,	26 oct N. York	24 nov
Acadia,	d'Angleterre,	4 nov Boston	1er dec
Union,	de France,	10 nov N. York	5 dec
Hibernia,	d'Angleterre,	18 nov Boston	15 dec
Philadelphie,	de France,	28 dec N. York	23 jan

Le vapeur d'Angleterre pour l'Ile aux Chats [illegible] est parti le 5 courant.

☞ Durant les mois de janvier, février et mars, les paquebots français partiront du Havre [illegible] au chaque mois.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que [illegible] A. D. CROSSMAN est candidat pour être Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]
de la Première Municipalité.
No. 20.
Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.
24 août—3m

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

Par le steamer Caledonia.

Liverpool.—Coton—Les ventes de la semaine terminée le 8 octobre ont été de 21,700 balles, dont 3,000 à la spéculation et 1,200 à l'exportation.

Les ventes de la semaine terminée le [illegible] ont été de 21,700; dont 3,000 à la spéculation, 1,200 à l'exportation.

Le 16 et le 18 octobre le marché a été [illegible] ventes n'excédant pas 3,200 balles dont [illegible] à la spéculation. Les prix ont [illegible] depuis le 15 au soir.

MARCHÉ DU HAVRE.

Havre.—Semaine du 2 au 8 octobre. Ventes: 2,400 balles en tout, dont 1,028 New Orleans, [illegible] très ordinaire à petit courant, de 80 à [illegible] vres. Le courant est, pour le New Orleans [illegible] francs, ordinaire 92, petit courant 100.

Semaine du 9 au 15 octobre—Ventes de [illegible] les en tout: dont 1,916 New-Orleans [illegible] courant, de 90 à 100 francs les 100 livres [illegible] est, pour le New-Orleans, bas 80 francs [illegible] 90; petit courant 100.

La baisse est donc de 4 f. sur le bas et [illegible] l'ordinaire, laissant les qualités au [illegible] ration.

Arrivages 5,795 balles dont 3,821 New-Orleans par les navires *Middlesex, Lyons* et *Antrim*.

16 octobre à midi—Le marché paraît [illegible] un peu de vie: il s'est déjà vendu 671 balles [illegible] cours sont assez tenus, et ferme à la [illegible] dinaire. Les qualités au dessous se traitent [illegible] facilement.

AVIS.

☞ Messieurs les consignataires et chargeurs sur le navire Bowditch, capt. Pike, arrivé de [illegible] et à Charleston, sont priés de passer [illegible] chez M. P. Lemos, rue de Chartres No [illegible] faire les concernant.

☞ AVIS.—Le capitaine et les consignataires du navire PESCATORE, capitaine B[illegible], ne seront responsables de aucune dette contractée par l'équipage dudit navire.
JENKINS & TIGLER.
15 nov

☞ Le navire RARITAN, capitaine [illegible], de Brême, est en déchargement près la [illegible] ceton de la 2e Municipalité: les consignataires sont priés de prendre leurs permis, et de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée. Toute marchandise dont les permis n'auront pas été pris [illegible] jours, seront envoyées aux entrepôts publics.
JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune.
15 nov

☞ Le navire français VESTA, capt. [illegible] du Havre, est en déchargement près la [illegible] Municipalité; les consignataires sont requis de prendre leurs permis, et de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée; toute marchandise dont les permis n'auront pas été pris dans cinq jours seront envoyées aux entrepôts publics.
JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune.
15 nov

☞ Le navire PESCATORE, capt. B[illegible], du Havre, est en déchargement vis à vis la [illegible] aux legumes, 1ere Municipalité; les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de faire recevoir leurs marchandises sur la levée; toutes les marchandises pour lesquelles les permis n'auront pas été pris dans les cinq jours seront envoyées aux entrepôts publics.
JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune.
15 nov

☞ Le navire OCEANA, venant de [illegible], est en déchargement vis-à-vis la rue de [illegible] 1ere Municipalité. Les consignataires sont priés à faire leurs entrées en douane [illegible].
Les marchandises dont les permis n'auront pas été pris dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins publics aux frais des consignataires.
G. M. LUCAS, 30 Bienville.
15 nov

☞ Le capitaine et les consignataires du norvégien OCEANA ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage de ce navire.
G. M. LUCAS, 30 Bienville.
15 nov

AVIS.—Le capitaine et les consignataires du navire français VESTA, du Havre, ne paieront pas les dettes qui seraient contractées par l'équipage dudit navire.
JENKINS & TIGLER, 95 Commune.
15 nov

☞ Les consignataires de marchandises chargées par le navire Ancona, capitaine [illegible], marquées J. No. 975, [illegible] sont priés de passer au bureau de
JENKINS & TIGLER, 95 Commune.
15 nov

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Taima et Océan, venant de Bordeaux:
500 barriques vin rouge,
300 demi-barriques et tierçons vin rouge,
1015 caisses vin rouge,
50 caisses fruits à l'eau-de-vie,
10 quarts de pipe cognac Castillon.
G. M. LUCAS, 30 Bienville.
15 nov—1m

300 caisses vin rouge des marques St. Julien et St Julien, en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux, à vendre par
F. JORDY, 30 Bienville.
15 nov—1m

EN magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
75 barriques vin rouge, différentes qualités,
20 demi-barriques Haut Sauterne,
50 barriques vin rouge, qualité supérieure "Latour," Margaux et Lafitte,
900 paniers anisette supérieure de [illegible],
50 caisses kirsch, marasquin, curaçao, à des prix modérés pour clore des comptes.
F. JORDY, 30 Bienville.
15 nov—1m

10 demi-pipes vieux cognac, qualité supérieure, en magasin et à vendre par
F. JORDY, 30 Bienville.

300 caisses vin blanc (A. Vergé), article supérieur.
50 caisses Barsac, Sauterne, Preignac, très supérieurs, en magasin, reçus par l'arrivage directe et à vendre par
F. JORDY, 30 Bienville.
15 nov—1m

SUCRE DE LA HAVANE blanc à vendre par
L. CANTIN.
15 nov

SUCRE—107 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 73 [illegible].

TABAC—300 balles tabac de la Havane, en magasin et à vendre par
L. CANTIN, 73 [illegible].
15 nov

CAFE de la Havane—30 sacs à vendre par
L. CANTIN, 73 [illegible].
15 nov

CIGARES DE LA HAVANE, en débarquement de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 [illegible].
15 nov

SUCRE—Blanc, jaune brun de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 Vieux-Carré.
15 nov

CAFE—Café de la Havane en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 [illegible].
15 nov

CIGARES PRINCIPES—1re qualité de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO, 32 Vieux-Carré.
15 nov

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Samuel B. [illegible] sont invitées à les présenter dans la forme requise au soussigné, soit à son avocat, M. C. Dufour, rue Toulouse, sous dix jours de cette date.
PAULIN MARTIN, curateur.
15 nov—3t

ON demande une bonne ouvrière modiste. S'adresser [illegible] Orléans chez
MME LUSSAN.
15 nov—3

Chapellerie française

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en particulier et le public qu'il vient de déballer ses marchandises reçues par les derniers arrivages et qu'il vient d'ouvrir son nouveau magasin même emplacement que ci-devant 37 rue de [illegible].

Les personnes qui voudront bien visiter le magasin y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, castors, soie, feutres, casimirs, amazones, bonnets, chapeaux, casquettes, bonnets pour hommes et pour enfants, parapluies, etc., etc., etc.
J. J. AUBER.
15 nov

NOUVEAU MAGASIN.

Rue de Chartres, No 84, entre Bienville et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le Public, qu'il tient un grand et bel assortiment de marchandises de luxe [illegible].

Son assortiment comprend les articles de [illegible] connus sous le nom d'articles de Paris pour la toilette, les pièces d'étoffe, la parfumerie, les bijoux, joujoux, bonnets, les passementeries, les broderies, et enfin tous les articles qui composent un magasin de variété.

Le soussigné sollicite pour ce nouveau magasin la continuation du patronage [illegible] favorisé son ancienne maison, et [illegible] sera pour continuer à le mériter [illegible] modiques prix de ses marchandises.
J. B. LOREE.
15 nov

Toiles et Marchandises de Toile [illegible]

REÇUES par les navires Sarah Ann et Merchant, un grand assortiment de [illegible] (Belfast) différentes qualités [illegible] de toile d'Irlande, en pièces [illegible]:
50 douzaines platilles pour le [illegible],
10 do Toiles [illegible],
10 do [illegible],
5 do [illegible],
15 nov McDOWELL & PECK.

Marchandises de Ménage.

50 balles de drap de lin [illegible],
20 caisses de [illegible],
5 caisses 7/8 imprimées bleu et noir,
4 do [illegible] Taylor,
3 do Madras bleu [illegible],
15 nov—6 f McDOWELL & PECK.

A VENDRE, en débarquement du navire [illegible] de Bordeaux,
16 fromages de gruyère [illegible],
30 barriques vin Montferrand,
50 caisses vin Château Margaux,
de [illegible] bouchons [illegible],
15 nov 77, St Louis, entre Royale & Bourbon.

Galerie de Portraits au Daguerréotype et Fournitures.

Enseigne des rues Camp et Canal.

NOTRE collection de portraits au daguerréotype est la plus complète de cette ville. [illegible] qui les plus hautes recommandations de [illegible] sont [illegible] la beauté du coloris, le brillant du fini et la [illegible] durée. Nous invitons les amateurs à [illegible] notre galerie, qui a été préparée pour leur réception.

Nous venons de recevoir et nous offrons à la vente à un prix modéré un grand assortiment de tout genre d'appareils au daguerréotype, etc. [illegible].

[illegible] vendu en garantie. Appareils [illegible] prix de New York et [illegible] qu'on pourra s'en servir. Nous ferons [illegible] Etats-Unis, Mexique et Antilles.
E. WHITE & CO., No. [illegible]

A Vendre.

Une [illegible] de la [illegible] No 333 [illegible] Hôpital et Quartier.